



OMJC
LA jeunesse en action



Villeneuve d'Ascq

Bourse aux Projets Locaux

Espace Projets - OMJC

De l'idée au projet...
2013 - 2014

Présentation

La Bourse aux Projets Locaux est un dispositif initié et coordonné par l'OMJC.

La B.P.L. permet d'être accompagné dans l'élaboration d'un projet dès l'âge de 12 ans. Elle prend en grande partie sa place dans le cadre d'un co-accompagnement avec les professionnels des structures d'accueil (associatives ou municipales) de la ville.

L'OMJC ayant pour objectif de répondre aux attentes et besoins des jeunes a développé ce dispositif de soutien, qui se révèle être une opportunité d'organiser et de financer des actions ayant un impact dans leur environnement (quartier, structure...).

La B.P.L. permet également de mettre en place des actions d'autofinancement dans l'objectif d'utiliser les bénéfices au profit d'une autre action d'envergure.

Fonctionnement

Un fonctionnement est établi entre un groupe de jeunes, un professionnel référent et le coordonnateur pédagogique de l'OMJC.

Ce dispositif doit être perçu comme un outil permettant de lutter contre la logique de consommation d'activités en favorisant l'accès à l'autonomie et en responsabilisant les jeunes porteurs dans toutes les phases du projet.

Des séances d'accompagnement doivent être mises en place conjointement avec l'OMJC dès l'amorce du projet.

Une fois le projet préparé et formalisé dans le dossier "type" de présentation, le professionnel référent a en charge la constitution d'un comité d'attribution composé au minimum :

- de lui-même,
- du coordonnateur OMJC
- et d'au moins un membre "neutre" extérieur au projet (usagers ou bénévoles de la structure, professionnel d'une autre structure...).

Ce comité peut se dérouler au sein de la structure porteuse ou dans les locaux de l'OMJC.

Lorsque le projet répond aux critères du dispositif et est validé par le comité, les jeunes peuvent prétendre au financement demandé.

Définition des rôles

Rôles des jeunes (pris en compte dans l'évaluation des projets)

- s'investissent dans toutes les étapes du projet de la préparation à l'évaluation,
- sont présents aux séances d'accompagnement (minimum la moitié du groupe),
- rédigent le dossier de présentation,
- présentent le projet de manière orale lors du comité d'attribution.

Rôles du professionnel référent

- représente le lien direct entre l'OMJC et le groupe de jeunes,
- est garant de l'investissement des jeunes, il fait "avec" et non "à la place de",
- suit l'évolution générale du projet,
- est garant des informations budgétaires,
- contacte l'OMJC, au minimum deux semaines avant la potentielle mise en place d'un comité d'attribution (but : garantir que l'action en perspective entre dans les critères du dispositif),
- réunit le comité d'attribution.

Rôles du coordonnateur pédagogique OMJC

- coordonne pédagogiquement et financièrement l'ensemble du dispositif B.P.L.,
- rencontre et accompagne les jeunes au minimum deux semaines avant le comité d'attribution et idéalement dès l'amorce du projet (l'objectif étant d'anticiper le risque d'un dossier insuffisamment préparé),
- anime le comité d'attribution.

Rôles des membres du comité d'attribution

- après un temps de présentation accordé aux jeunes, ils s'assurent de la viabilité du projet et de l'investissement des jeunes par le biais de "questions-réponses",
- valident communément l'obtention ou non du financement.

Critères d'évaluation : qualité du projet, respect des critères d'éligibilité, certification des éléments du budget.

Soutiens et aides

Soutiens méthodologiques

- Accompagnements dans toutes les étapes du projet.
 - Aide à la structuration des envies.
 - Aide à la recherche des partenaires.
 - Aide à l'élaboration d'un budget prévisionnel.
 - Aide à la rédaction des dossiers.
 - Aide à la structuration d'un plan d'action (si nécessité de mettre en place plusieurs actions d'autofinancement – maximum 3 par groupe)
- Si nécessaire, accompagnement à la création d'une association ou d'une "junior association"

Aides financières

- Prise en charge des frais de création d'association ou "junior association".
- L'aide financière peut représenter 100% du coût global de l'action dans la limite d'un budget maximum de 250€.

Soutiens techniques

- Possibilité d'être accompagné par l'OMJC dans la réalisation graphique d'un support de communication.
- Gratuité des services du Centre d'Infos Jeunes de l'OMJC : téléphone, fax, Internet, utilisation des locaux pour réunions, reliures de dossiers, photocopies N&B (100 maximum).

Ludovic LEGROS
Coordonnateur pédagogique
03 28 80 54 25

initiativesjeunes@omjc-info.fr

Plus d'infos sur :
www.omjc-info.fr



Omjc Villeneuve d'Ascq